Nations Unies S/2020/964



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er octobre 2020
Français
Original : anglais

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution de son mandat. Il retrace les activités de la Mission et les faits nouveaux s'y rapportant pour la période allant du 16 mars au 15 septembre 2020.

2. La MINUK a toujours pour priorités de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits humains au Kosovo et dans la région. Pour atteindre ses objectifs, elle continue de coopérer de manière constructive avec Pristina et Belgrade ainsi qu'avec l'ensemble de la population du Kosovo et tous les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force internationale de sécurité au Kosovo continuent de s'acquitter du mandat qui leur a été confié dans le cadre de la résolution 1244 (1999). La mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo maintient sa présence dans le pays conformément à la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44) et à mon rapport du 24 novembre 2008 (S/2008/692). Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies collaborent étroitement avec la Mission.

II. Principaux faits nouveaux concernant la situation politique et les conditions de sécurité

3. La population et les institutions du Kosovo doivent faire face à de nombreuses difficultés qui se chevauchent et se recoupent, au premier rang desquelles la crise liée à la maladie à coronavirus (COVID-19) qui, au-delà de ses conséquences en matière de santé publique, a eu de graves répercussions économiques, sociales et politiques. La propagation du virus s'est accélérée au cours de la seconde moitié de la période considérée, causant des pertes de vies humaines et de moyens de subsistance dans tout le Kosovo et mettant à rude épreuve la capacité des institutions publiques de répondre à la crise. La pandémie de COVID-19 s'est accompagnée d'une crise politique : en effet, le gouvernement d'Albin Kurti, Premier Ministre appartenant au





Mouvement pour l'autodétermination (Vetëvendosje), a été renversé par une motion de censure déposée par l'autre parti de la coalition gouvernementale, la Ligue démocratique du Kosovo, deux mois seulement après le début de son mandat. Lorsque le Bureau du Procureur spécialisé a annoncé en juin que le Président du Kosovo, Hashim Thaçi, et le chef de son ancien parti, le Parti démocratique du Kosovo, Kadri Veseli, avaient été mis en accusation à La Haye pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, la scène politique est devenue encore plus complexe à Pristina. Ces faits nouveaux et ces difficultés ont fragilisé la situation politique et les conditions de sécurité au Kosovo à un moment où le monde s'efforçait de combattre et de gérer la pandémie.

4. Le 18 mars, alors que le Kosovo signalait certains de ses premiers cas confirmés de COVID-19, la Ligue démocratique du Kosovo s'est retirée de la coalition qu'elle avait formée avec Vetëvendosje et qui avait recueilli la majorité des voix lors des élections d'octobre 2019 et a déposé une motion de censure contre le gouvernement d'Albin Kurti, dirigé par Vetëvendosje, qui a été adoptée. Les tensions entre les deux partis s'étaient accrues et leurs divergences de vues avaient été rendues publiques, notamment au sujet de la suppression sans conditions des droits de douane de 100 % grevant les marchandises en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine, qui avaient été imposés en 2018 par le gouvernement de Ramush Haradinaj. Lorsque M. Kurti a renvoyé le Ministre de l'intérieur et premier Vice-Président de la Ligue démocratique du Kosovo, qu'il avait accusé de s'opposer ouvertement aux mesures prises par le gouvernement en réponse à l'épidémie de COVID-19, la Ligue démocratique du Kosovo a quitté la coalition, qualifiant ce renvoi de violation inacceptable de son accord de coalition avec Vetëvendosje.

5. Le 25 mars, 82 des 120 membres de l'Assemblée ont voté en faveur de la motion de censure déposée contre le gouvernement d'Albin Kurti. M. Kurti et son parti ont alors demandé que de nouvelles élections soient organisées immédiatement. Le Président, M. Thaçi, a toutefois conclu après avoir consulté la plupart des partis politiques qu'une majorité de partis était favorable à la formation d'un nouveau gouvernement. Le 30 avril, ayant demandé à plusieurs reprises à Vetëvendosje de présenter une autre candidature au poste de Premier Ministre et n'ayant pas obtenu de réponse, le Président a invité la Ligue démocratique du Kosovo, parti qui avait remporté le plus grand nombre de voix après Vetëvendosje aux élections précédentes, à former un nouveau gouvernement. Vetëvendosje a contesté cette initiative devant la Cour constitutionnelle du Kosovo qui, le 28 mai, a confirmé la décision du Président. Dans un contexte de protestations continues de la part de Vetëvendosje et de mécontentement général de la population face aux bouleversements politiques intervenant pendant une urgence de santé publique, l'Assemblée a approuvé de justesse, le 3 juin, un nouveau gouvernement dirigé par le Vice-Président de la Ligue démocratique du Kosovo, Avdullah Hoti.

6. Le nouveau gouvernement dispose d'une majorité d'une voix à l'Assemblée et est composé d'un ensemble de petits partis dirigés par des Albanais du Kosovo, notamment l'Alliance pour l'avenir du Kosovo et l'Initiative socialiste démocratique du Kosovo, ainsi que du parti serbe du Kosovo, la Liste serbe, et de partis représentant d'autres communautés non majoritaires. Le cabinet du Premier Ministre, M. Hoti, est légèrement plus important que celui du gouvernement précédent ; il compte quatre Vice-Premiers Ministres et 16 ministères (contre 15 auparavant) et trois femmes ministres, contre cinq dans le gouvernement précédent.

7. Dès son entrée en fonctions, le nouveau gouvernement a entrepris en priorité de lutter contre la pandémie, de faciliter la reprise économique, de combattre la criminalité et la corruption, de faire avancer le dialogue avec Belgrade et de progresser dans l'intégration européenne. Il a également levé les restrictions non

douanières, y compris les mesures de réciprocité, qui avaient été introduites pour les marchandises serbes par le précédent gouvernement dirigé par Vetëvendosje, mais a indiqué qu'elles pourraient être rétablies si le dialogue avec Belgrade ne progressait pas suffisamment. La poursuite des querelles politiques internes a toutefois retardé l'adoption de lois devant permettre de gérer la pandémie et d'atténuer ses répercussions économiques. Une nouvelle loi visant à prévenir et à combattre la pandémie de COVID-19 a finalement été adoptée le 14 août, quelque trois mois après que la Cour constitutionnelle avait recommandé des changements législatifs urgents à l'appui des mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation du virus. En juillet, après plusieurs tentatives infructueuses faute de quorum, l'Assemblée a également ratifié cinq accords financiers internationaux conclus avec la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et devant notamment permettre de moderniser l'administration fiscale et douanière du Kosovo et d'adopter une loi relative à un budget supplémentaire. En août, l'Assemblée a ratifié deux autres accords financiers essentiels pour la reprise économique, à savoir un accord avec la Banque mondiale et un accord de prêt avec l'Union européenne sous la forme d'une assistance macrofinancière. Pour faire face à la pandémie, le gouvernement a proposé un plan de relance économique de 1,2 milliard d'euros, qui est toujours à l'examen à l'Assemblée.

8. Le 24 juin, le Bureau du Procureur spécialisé a annoncé qu'un acte d'accusation contenant 10 chefs d'accusation avait été déposé le 24 avril auprès des Chambres spécialisées du Kosovo contre M. Thaçi, M. Veseli et d'autres personnes. Les accusés sont mis en cause pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, notamment le meurtre, la disparition forcée, la persécution et la torture. L'acte d'accusation doit encore être examiné et confirmé par un juge de la mise en état des Chambres spécialisées avant la fin du mois d'octobre, conformément au Règlement de procédure et de preuve applicable. Le Bureau a déclaré que les chefs d'accusation avaient été rendus publics à l'avance en raison des tentatives répétées de Hashim Thaçi et de Kadri Veseli d'entraver et de compromettre le travail des Chambres spécialisées du Kosovo. Réagissant à cette annonce, le Premier Ministre, M. Hoti, a appelé au respect des procédures des Chambres spécialisées. M. Veseli a dit dans une déclaration que les véritables motivations du Procureur étaient entièrement politiques. Quant à M. Thaçi, il a qualifié les allégations de fausses, mais a promis de démissionner si l'acte d'accusation était officiellement confirmé par les Chambres spécialisées.

9. Dans un discours télévisé prononcé le 18 juillet, M. Thaçi a déclaré que ce processus n'était que le dernier d'une longue liste, après 21 ans d'accusations, d'allégations et de calomnies sur l'Armée de libération du Kosovo et la lutte du peuple du Kosovo pour la liberté et la souveraineté. Entre-temps, l'Assemblée a adopté une résolution non contraignante dans laquelle elle a prôné l'unité politique et civique dans la protection des valeurs du peuple du Kosovo, abordé la question des personnes disparues et affirmé la nécessité de protéger la guerre de libération de l'Armée de libération du Kosovo, de rendre justice à toutes les victimes des crimes de la Serbie et de garantir l'impartialité des Chambres spécialisées. Dans le budget du Kosovo pour 2020, quelque 20 millions d'euros ont été mis de côté pour soutenir les personnes qui pourraient être mises en examen et leurs familles. De plus, un débat a été relancé au sujet d'un projet de loi portant sur la protection des valeurs de guerre de l'Armée de libération du Kosovo, qui avait déjà été présenté mais n'avait pu être adopté en première lecture, le 13 août, faute de quorum. Des acteurs internationaux et des organisations locales de défense des droits humains ont vivement critiqué certains éléments de ce projet de texte qui pourraient, selon eux, constituer des violations de la liberté d'expression et d'autres droits fondamentaux garantis par la Constitution et les normes internationales. Le 14 août, l'association des ex-combattants de l'Armée de libération du Kosovo a demandé à l'Assemblée de modifier la loi sur les Chambres

spécialisées du Kosovo et le Bureau de manière à étendre la compétence de ces instances aux crimes commis par les forces serbes. Le 24 août, M. Thaçi a soumis à l'Assemblée une demande visant à modifier la Constitution pour qu'elle soit plus précise au sujet de la fin du mandat des Chambres spécialisées et du Bureau.

10. Tous ces faits nouveaux ont eu lieu dans un contexte de débat public permanent et de spéculation sur la viabilité du gouvernement de coalition dirigé par la Ligue démocratique du Kosovo. Le 6 août, Vetëvendosje a annoncé qu'il avait entrepris de recueillir des signatures à l'Assemblée pour déposer une motion de censure contre le gouvernement Hoti. Par ailleurs, des acteurs politiques ont lancé un débat public au sujet de l'élection présidentielle qui devrait être organisée si M. Thaçi démissionnait avant la fin de son mandat, en avril 2021.

11. La municipalité de Deçan/Dečani a repris la construction d'une route de transit vers le Monténégro dans la zone sous protection spéciale du monastère de Visoki Dečani, en violation des lois applicables, ce qui a provoqué un regain de tensions politiques et de problèmes de sécurité au cours de la période considérée. À la suite de la reprise des travaux dans la zone sous protection spéciale à la mi-juillet, l'Eparchie de Raška-Prizren a demandé au gouvernement du Kosovo et à la communauté internationale d'empêcher tout nouvel empiètement sur cette zone. Belgrade a également dénoncé les nouveaux travaux de construction et le Président de la Serbie, Aleksandar Vučić, a demandé que la question des zones sous protection spéciale soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session des pourparlers entre Belgrade et Pristina facilités par l'Union européenne. Le 16 août, à la suite d'une visite de M. Hoti dans la municipalité, les travaux ont été interrompus. Le 27 août, lors d'une mission d'enquête menée dans la région, les représentants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Pristina, qui étaient accompagnés de représentants de l'Union européenne, de l'OSCE et de la Force internationale de sécurité au Kosovo, ont appelé le gouvernement du Kosovo à faire respecter la loi sur les zones sous protection spéciale et à assurer la mise en œuvre de la décision de la Cour constitutionnelle du 19 mai 2016 confirmant les droits de propriété foncière de l'Église orthodoxe serbe. Toutefois, à ce jour, la municipalité ne s'est pas engagée à mettre un terme définitif à ces travaux illégaux.

12. De la mi-mars à la fin mai, lorsque les mesures de restriction liées à la pandémie étaient en vigueur, les communautés de Serbes du Kosovo de Vushtrri/Vučitrn, de Novak/Novakë, de Prizren, d'Istog/Istok, de Gjilan/Gnjilane et d'Obiliq/Obilić ont constaté une augmentation du nombre d'actes criminels visant leurs biens et leurs moyens de subsistance. Le 1er mai, mon Représentant spécial a exprimé sa préoccupation face à cette augmentation et exhorté les autorités de Pristina à faire appliquer la loi dans ces communautés, à identifier rapidement les auteurs de ces actes et à décourager publiquement de tels actes ; il a été rejoint dans cet appel par d'autres représentants internationaux de haut niveau au Kosovo.

III. Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus et mesures prises à cet égard

13. Bien que le Kosovo ait rapidement réagi face à la pandémie et pris des mesures strictes, qui avaient initialement permis de limiter la propagation du virus, la situation a commencé à s'aggraver début juin, au moment où les restrictions ont été assouplies pour permettre la reprise d'une activité économique normale. Face à une augmentation spectaculaire du nombre de cas, le gouvernement a réintroduit certaines restrictions en juillet ; il a notamment instauré des couvre-feux, interdit les rassemblements publics et rendu obligatoire le port du masque en intérieur dans

l'espace public. Ces mesures n'ont pas été systématiquement respectées et leur effet sur le ralentissement du taux d'infection a été limité. À la fin de la période considérée, au moins 15 000 cas de COVID-19 et plus de 600 décès avaient été signalés. Entre autres mesures, le Kosovo a entrepris, avec le soutien de la communauté internationale, d'augmenter ses capacités de dépistage. Dans de nombreux cas, le système de santé publique du Kosovo a été débordé ; il a notamment atteint ses limites concernant le nombre de lits disponibles pour les patients atteints de COVID-19, le dépistage, le matériel médical essentiel et le nombre de soignants et d'autres membres du personnel médical qualifiés. Au 9 septembre 2020, environ 11 % des cas de COVID-19 enregistrés concernaient des soignants.

14. Au Kosovo, la riposte face à la pandémie a également été affectée par la filière parallèle des structures de santé publique soutenues par le Gouvernement serbe dans les zones à majorité serbe du Kosovo. Bien que, dans de nombreux cas, les systèmes gérés par Belgrade et par Pristina aient coopéré avec succès de manière ponctuelle et au niveau opérationnel, une telle coopération n'a pas été systématique. Pour l'essentiel, les deux systèmes ont pris des dispositions pratiques favorisant la libre circulation des échantillons, des fournitures médicales essentielles, du personnel et des patients. Dans les premières phases de la pandémie, les restrictions imposées par les institutions soutenues par Pristina différaient fréquemment de celles imposées par les institutions soutenues par Belgrade, mais elles ont été progressivement harmonisées.

15. La MINUK et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont restés opérationnels pendant la pandémie et ont pris des mesures de réduction des risques, notamment par le recours au télétravail. La MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo continuent de coordonner étroitement leurs efforts pour assurer le bien-être du personnel et la continuité des opérations et pour soutenir les autorités et les institutions locales. La première priorité définie par mon Représentant spécial a été de mettre à niveau les capacités des services médicaux internes pour qu'ils puissent prendre en charge l'ensemble du personnel des Nations Unies sur le terrain. En conséquence, la MINUK a été dotée de matériel performant, d'installations et de personnel spécialisé de manière à pouvoir soigner les membres du personnel des Nations Unies et les personnes à leur charge, sauf dans les cas les plus critiques rendant nécessaire une évacuation médicale. Mon Représentant spécial a personnellement pris contact avec les autorités de Belgrade et de Skopje pour obtenir des accords concernant l'évacuation médicale des membres du personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge. La MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo ont également coopéré avec l'Institut national de la santé pour tester le personnel présentant des symptômes. Toutefois, les capacités de dépistage de l'Institut ayant été limitées en raison d'une forte demande, la Mission a conclu des accords avec d'autres laboratoires locaux pour réaliser des tests à amplification en chaîne par polymérisation à transcriptase inverse. À la fin de la période considérée, 23 cas de COVID-19 avaient été confirmés parmi les membres du personnel des Nations Unies et les personnes à leur charge au Kosovo, dont 17 cas à la MINUK (14 personnes étaient rétablies et trois encore malades) et six dans l'Équipe des Nations Unies au Kosovo (tous les malades étaient rétablis).

16. Travaillant en étroite coordination avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, la MINUK a utilisé les ressources disponibles pour soutenir les institutions de santé publique et la population du Kosovo et en particulier pour contribuer à répondre aux besoins urgents des populations les plus vulnérables. Elle a adapté une grande partie de ses activités relatives aux programmes de manière à faire face à la situation d'urgence liée à la pandémie. Elle a distribué des colis alimentaires et des trousses d'hygiène, des équipements de protection individuelle et du matériel nécessaire pour l'enseignement à distance à toutes les municipalités du Kosovo. En réponse à la

demande des autorités sanitaires, la MINUK a également procuré des fournitures médicales et des équipements de protection individuelle au Ministère de la santé, à la police et aux pompiers, au Conseil judiciaire du Kosovo et à l'Administration pénitentiaire du Kosovo, entre autres institutions. Elle a lancé une série de projets ciblant les jeunes et tenant compte des questions de genre qui étaient spécialement conçus pour contribuer à la lutte contre la COVID-19, y compris un projet de soutien aux centres d'accueil de victimes de violences domestiques dans tout le Kosovo et un projet de production et de distribution d'écrans faciaux aux professionnels de la santé.

17. L'Équipe des Nations Unies au Kosovo a apporté un soutien essentiel au gouvernement dans la lutte contre la COVID-19, sous la direction générale de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies, en coordonnant l'aide d'urgence nécessaire pour faire face à l'épidémie. Travaillant en étroite coordination avec les autres entités qui composent l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a joué un rôle central en conseillant et en soutenant les institutions de santé publique du Kosovo dans la lutte contre la pandémie. Lorsque la hausse des taux d'infection s'est accélérée pendant l'été, l'OMS a déployé des missions techniques et des experts supplémentaires au Kosovo et a facilité l'acquisition de matériel essentiel, notamment de générateurs d'oxygène et de respirateurs pour les unités de soins intensifs. Des experts ont été déployés pour contribuer à renforcer les capacités de surveillance, de communication des risques et de prévention des infections ainsi que de prise en charge et de dépistage. Les membres de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo ont déployé plus de 27 millions de dollars d'assistance bilatérale et multilatérale depuis mars. En juin, l'Équipe des Nations Unies au Kosovo a fait une étude d'impact socioéconomique et mis au point un plan de riposte interinstitutions axé sur la santé, la protection sociale, la reprise économique et la réponse macroéconomique ainsi que la cohésion sociale et la résilience des populations afin de renforcer la réponse du gouvernement face à la COVID-19.

IV. Nord du Kosovo

18. Le 16 juin, le maire de Mitrovica-Nord et Président de la Liste serbe, Goran Rakić, a démissionné afin de prendre ses fonctions de Vice-Premier Ministre du Kosovo et de Ministre de l'administration locale. À la suite d'une réunion consultative tenue avec des représentants des partis politiques et la Commission électorale centrale le 22 juin, M. Thaçi a annoncé qu'en raison de circonstances liées à la COVID-19, une élection locale spéciale ne serait pas organisée à Mitrovica-Nord avant octobre 2020. Le 21 juin, les électeurs concernés ont pu participer aux élections parlementaires serbes au Kosovo. Conformément à la procédure suivie pour les précédentes élections de ce type, mais avec de multiples précautions sanitaires supplémentaires, l'OSCE a facilité la collecte des bulletins de vote dans 20 sites et 140 bureaux de vote au Kosovo, et il n'y a eu ni atteintes à la sécurité ni irrégularités majeures.

19. Le 2 avril, accompagnés du commandant de la Force internationale de sécurité au Kosovo de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les maires de Mitrovica-Nord et de Mitrovica-Sud ont tenu une conférence de presse conjointe sur le pont principal traversant la rivière Ibër/Ibar et ont demandé aux habitants des deux municipalités d'adhérer aux mesures de santé publique liées à la COVID-19. C'était la première fois depuis octobre 2018 que les deux maires faisaient une déclaration publique commune.

20. Le 29 juillet, le Ministre de l'intérieur du Kosovo et le Directeur général du Service de police du Kosovo se sont rendus dans la municipalité à majorité serbe de

Zubin Potok pour discuter des problèmes de sécurité rencontrés dans le contexte de la pandémie et notamment pour mieux coordonner à l'échelle locale et entre les municipalités les mesures prises pour lutter contre la criminalité organisée.

V. Normalisation des relations entre Belgrade et Pristina

21. Les efforts se sont poursuivis en vue d'une reprise du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne, qui était suspendu depuis novembre 2018. Le 3 avril, Miroslav Lajčák a été nommé Représentant spécial de l'Union européenne pour le dialogue entre Belgrade et Pristina et les autres questions régionales concernant les Balkans occidentaux. Le 6 mai, au sommet de l'Union européenne sur les Balkans occidentaux, cette nomination a été saluée par les dirigeants de l'Union européenne et des Balkans occidentaux, qui ont également réaffirmé la perspective européenne de la région et se sont engagés à travailler ensemble plus activement à la transformation politique, économique et sociale de la région. M. Lajčák a effectué des visites préparatoires à Pristina et à Belgrade en juin pour discuter des modalités des futures réunions qui se tiendraient dans le cadre du dialogue.

22. Le 10 juillet, la France et l'Allemagne ont organisé une réunion virtuelle avec le Président de la Serbie, M. Vučić, et le Premier Ministre du Kosovo, M. Hoti, suivie d'une autre, tenue le 12 juillet avec les deux dirigeants sous la présidence de l'Union européenne, qui a marqué la reprise officielle du dialogue facilité par l'Union européenne. Les dirigeants se sont ensuite réunis en présentiel le 16 juillet et le 7 septembre sous les auspices du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne, Josep Borrell, et du Représentant spécial, M. Lajčák, et des échanges ont été organisés au niveau des experts, l'accent étant mis sur les questions liées aux personnes disparues et déplacées et sur la coopération économique. Avant la réunion du 7 septembre, M. Vučić et M. Hoti ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont souligné qu'ils attachaient la plus haute priorité à l'intégration européenne et à la poursuite du dialogue facilité par l'Union européenne. Ils se sont également engagés à redoubler d'efforts pour s'aligner davantage sur l'Union européenne, conformément à leurs obligations en la matière. Dans le même temps, les parties ont continué de tenir des discours divergents sur les résultats qu'elles attendaient du dialogue, Pristina insistant sur la reconnaissance mutuelle et Belgrade soulignant l'importance d'appliquer les accords existants.

23. Le 4 septembre, sous les auspices des États-Unis, M. Vučić et M. Hoti se sont rencontrés à Washington et ont signé des engagements distincts dans lesquels ils sont convenus d'avancer dans la normalisation économique. Selon ces documents, Belgrade et Pristina se sont engagées, entre autres, à donner suite à leur accord concernant le rétablissement d'une liaison ferroviaire, à construire une autoroute et à réaliser avec le Gouvernement des États-Unis une étude de faisabilité concernant le partage du lac Gazivode/Ujmani comme source fiable d'approvisionnement en eau et en énergie. Les deux parties sont également convenues de faire entrer le Kosovo dans la zone dite « mini-Schengen » dont l'Albanie, la Macédoine du Nord et la Serbie faisaient déjà partie. Pristina et Belgrade ont également accepté de suspendre, pour une période d'un an, leurs campagnes respectives de reconnaissance et de non-reconnaissance.

24. En avril, les membres du groupe régional d'Europe continentale du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité ont approuvé un accord de raccordement avec le gestionnaire du réseau de transport et du marché de l'électricité du Kosovo (KOSTT), permettant à ce dernier de rejoindre le réseau régional des gestionnaires d'Europe. L'accord a été signé le 30 juin et autorise

KOSTT à quitter la zone de réglementation serbe, qui fait partie d'un bloc régional plus large englobant également le Monténégro et la Macédoine du Nord, et à opérer dans une zone de réglementation indépendante avec l'Albanie. Cette décision est conforme à l'accord sur l'énergie de 2013, facilité par l'Union européenne, dans lequel Belgrade et Pristina avaient notamment prévu que KOSTT devienne le gestionnaire officiel du réseau de transport d'électricité au Kosovo.

VI. Retours, réconciliation, patrimoine culturel et relations entre les communautés

25. Pendant la période à l'examen, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 189 retours volontaires de membres de communautés non majoritaires qui avaient été déplacés à l'intérieur du Kosovo ou à l'extérieur. Il s'agissait de 102 femmes et 87 hommes (116 Serbes du Kosovo, 22 Roms du Kosovo, 36 Égyptiens du Kosovo, 12 Albanais du Kosovo et 3 Bosniaques du Kosovo). Cela porte à 28 547 le nombre total de membres des communautés non majoritaires pour lesquels des solutions durables ont été trouvées au Kosovo depuis 2000 : 14 021 femmes et 14 526 hommes (12 207 Serbes du Kosovo, 7 670 Égyptiens et Ashkali du Kosovo, 3 990 Roms du Kosovo, 1 878 Bosniaques du Kosovo, 1 464 Goranci du Kosovo, 1 294 Albanais du Kosovo, 21 Monténégrins du Kosovo, 19 Turcs du Kosovo et 4 Croates du Kosovo). Il reste 16 052 personnes déplacées au Kosovo (7 404 femmes et 8 648 hommes) et 69 627 personnes ayant des besoins liés à leur déplacement dans la région des Balkans occidentaux. La majorité des quelque 200 000 personnes déplacées originaires du Kosovo vivant dans la région se trouvent en Serbie.

26. Le 29 mai, un groupe de travail technique composé de hauts représentants de Belgrade, Podgorica, Pristina et Skopje a tenu une réunion virtuelle sous les auspices du « Processus de Skopje », l'initiative régionale soutenue conjointement par le HCR et l'OSCE dont l'objectif est de promouvoir des solutions durables pour les personnes déplacées originaires du Kosovo. Les participants ont évalué l'état d'application des mesures préalablement convenues et se sont engagés à élaborer des plans d'action dans cinq domaines principaux : a) les droits de propriété ; b) la sécurité, le dialogue et la réintégration ; c) les documents personnels ; d) la gestion des données ; e) la planification de solutions.

27. Le 28 mars, le Bureau du Commissaire chargé des questions linguistiques du Kosovo a publié son rapport annuel sur le respect de la loi sur l'utilisation des langues par les municipalités du Kosovo. Dans ce rapport, il a constaté que les communautés non majoritaires du Kosovo avaient toujours des difficultés à accéder aux recours judiciaires, à l'enregistrement des biens et aux soins de santé en raison d'une offre insuffisante de supports et de services dans toutes les langues officielles. Le 15 avril et le 9 juin, des représentants de la société civile serbe du Kosovo ont déposé des plaintes officielles auprès du Bureau du Commissaire chargé des questions linguistiques concernant le non-respect par les institutions du Kosovo de la loi sur l'utilisation des langues dans la diffusion des informations relatives à la COVID-19.

28. Le 3 août, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a lancé un projet d'évaluation et de suivi des besoins avec ses partenaires locaux dans la municipalité de Gjakovë/Đakovica afin d'améliorer l'accès des communautés rom, ashkali et égyptienne du Kosovo aux informations relatives aux mesures de prévention de la COVID-19 et aux services sociaux et de préserver leurs moyens de subsistance. Il s'agissait du premier d'une série de projets qui seront mis en œuvre dans 12 municipalités du Kosovo d'ici à novembre 2020. Le HCR, la MINUK et d'autres acteurs internationaux ont continué d'aider les membres des communautés

ashkali, égyptienne et rom du Kosovo à obtenir des documents personnels et à régler leurs problèmes d'état civil afin qu'ils puissent accéder aux services publics. En réponse à la crise de la COVID-19, l'Équipe des Nations Unies au Kosovo a renforcé son soutien aux communautés rom, ashkali et égyptienne du Kosovo, en particulier dans les domaines de la nutrition et de l'hygiène, de la santé, de l'éducation, des documents d'état civil et de l'inclusion sociale, tout en évaluant en permanence l'incidence de la pandémie sur ces communautés afin de leur fournir une aide ciblée, en mettant l'accent sur les femmes et les enfants. Au cours de la période considérée, le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé pour venir en aide aux communautés ashkali, égyptienne et rom touchées par le saturnisme au Kosovo n'a reçu aucune contribution et n'a donc pas eu les moyens de répondre aux besoins urgents de ces communautés.

VII. État de droit et droits humains

29. Durant la période considérée, les procureurs du Kosovo ont établi des actes d'accusation, et les tribunaux du Kosovo ont rendu des jugements dans plusieurs affaires très médiatisées de criminalité organisée et de corruption. En avril, 19 personnes, dont un membre de l'Assemblée du Kosovo et trois anciens ministres, ont été mises en accusation pour abus de pouvoir ou d'autorité dans le cadre de la privatisation de la compagnie d'électricité du Kosovo en 2013. Un acte d'accusation a également été déposé le 23 avril contre cinq officiers de police du Kosovo pour criminalité organisée, abus de pouvoir ou d'autorité et contrebande de marchandises. En mai, le Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo a déposé un acte d'accusation pour criminalité organisée contre sept personnes accusées de transport et de vente d'armes sans autorisation et d'achat et de vente de substances narcotiques sans autorisation. Le Bureau a mis en accusation 33 autres personnes pour abus de pouvoir ou d'autorité, corruption, contrebande de marchandises et possession et détention d'armes sans autorisation.

30. Dans le même temps, les organisations locales de la société civile ont continué de déplorer la lenteur des progrès réalisés dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée et se sont déclarées préoccupées par les peines souvent clémentes qui étaient prononcées. Le 23 juin, l'organisation Kosovo Law Institute a publié un rapport dans lequel elle a conclu, après avoir assuré un suivi systématique de 334 affaires de corruption et de 1 180 audiences tout au long de l'année 2019, que la plupart des affaires de corruption de haut niveau et de participation à la criminalité organisée avaient été soit rejetées soit classées par le parquet. Le 31 août, le Conseil des procureurs du Kosovo a également publié un rapport dans lequel il a évalué la performance du parquet dans le traitement des affaires au cours des six dernières années. Ses conclusions ont rejoint celles du Kosovo Law Institute selon lesquelles la majorité des rapports et enquêtes portant sur la corruption et la criminalité organisée avaient été soit rejetés, soit classés.

31. Les tribunaux du Kosovo ont également statué dans des affaires concernant des crimes de guerre et des affaires connexes. En avril, la Cour suprême a renvoyé l'affaire visant un ancien membre éminent de l'Armée de libération du Kosovo accusé de crimes qui auraient été commis à Suharekë/Suva Reka en juin 1999 pour qu'elle soit à nouveau jugée. Le même mois, le tribunal de première instance de Pristina a reconnu l'ancien maire de Skenderaj/Srbica coupable d'évasion à deux reprises, en août et en septembre 2015, alors qu'il était jugé pour crimes de guerre contre la population civile, et l'a condamné à verser une amende de 12 000 euros. Le 22 juin, le tribunal de première instance de Prizren a reconnu un ancien membre des forces de réserve de la police yougoslave coupable de crimes de guerre contre la population civile commis dans le village de Krushë e Vogël/Mala Kruša en mars 1999, à savoir

le pillage et la destruction de biens ainsi que la profanation des dépouilles d'un nombre indéterminé de personnes non identifiées, et l'a condamné à 22 ans de prison.

32. Fin juin, le parquet de Serbie chargé des crimes de guerre a annoncé le dépôt d'un acte d'accusation contre un Albanais du Kosovo qui avait été arrêté et placé en détention en janvier 2020 à Belgrade pour des crimes qui auraient été commis dans le village de Rudicë/Rudice de la municipalité de Klinë/Klina en juin et juillet 1999. La Haute Cour de Belgrade a ensuite renvoyé l'acte d'accusation et a demandé au parquet chargé des crimes de guerre de mener des enquêtes complémentaires.

33. La MINUK a continué d'appuyer les efforts visant à déterminer le sort des 1 643 personnes toujours portées disparues depuis le conflit au Kosovo. Le 30 juin, elle a fourni du matériel et un soutien technique au Groupe de travail Belgrade-Pristina sur les personnes portées disparues à la suite des événements survenus au Kosovo afin de renforcer la capacité de celui-ci de coordonner, d'échanger et de traiter les informations relatives aux personnes disparues. Le 30 août, à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparition forcée, mon Représentant spécial a réaffirmé le soutien de la MINUK aux efforts déployés pour déterminer le sort des personnes disparues au Kosovo. L'accès à ces informations est un droit humain fondamental et un élément crucial du renforcement de la confiance et de la réconciliation entre les communautés.

34. La MINUK a continué de suivre de près l'évolution des répercussions sur les droits humains qu'avaient la COVID-19 et les mesures prises pour limiter sa propagation, et notamment l'effet disproportionné qu'elles avaient sur les communautés non majoritaires et les personnes en situation de vulnérabilité telles que les femmes et les filles, les personnes âgées, les personnes privées de liberté et les personnes en déplacement. Le 4 avril, en réponse à la publication par certains médias d'informations personnelles concernant des personnes en quarantaine, le Bureau du médiateur du Kosovo a publié une déclaration dans laquelle il a exhorté les médias à respecter la Constitution et la législation concernant la protection des données personnelles. Mon Représentant spécial a demandé à toutes les institutions et parties prenantes de rester vigilantes face aux risques de stigmatisation et de discrimination liés à la lutte contre la COVID-19, d'adopter une réponse inclusive pour que personne ne soit laissé de côté et de respecter le droit des patients à la protection de la vie privée.

35. Pendant la période considérée, l'équipe chargée de préparer la mise en place de la commission vérité et réconciliation du Kosovo a continué de tenir des consultations publiques sur l'ensemble du territoire avec des représentants de la société civile, des milieux universitaires et des collectivités locales pour réfléchir aux modalités de fonctionnement et à la compétence de cette instance. Le 8 juin, la MINUK a participé à une réunion virtuelle lors de laquelle l'équipe a présenté aux parties prenantes le processus d'élaboration d'un projet d'acte normatif et les dispositions de fond de ce texte.

36. Le Kosovo a continué de poursuivre les personnes soupçonnées de participation à des guerres étrangères et de terrorisme. En juin et en juillet, la section spéciale du tribunal de première instance de Pristina a prononcé des déclarations de culpabilité dans des affaires concernant sept femmes qui faisaient partie d'un groupe d'individus rapatriés au Kosovo depuis la République arabe syrienne en avril 2019 (voir S/2019/461). Le tribunal a condamné chacune à une peine de deux ans de prison avec sursis et à un accompagnement psychologique obligatoire. Par ailleurs, la Cour d'appel a rendu des arrêts dans des affaires concernant trois hommes du même groupe : elle a augmenté les peines prononcées par le tribunal de première instance pour deux d'entre eux et a confirmé la peine prononcée pour le troisième.

37. Alors que, selon certaines informations, les mesures prises pour lutter contre la propagation de la COVID-19 auraient entraîné une multiplication des cas de violence contre les enfants, la loi sur la protection de l'enfance est entrée en vigueur le 17 juillet. Elle assure la protection des enfants contre la violence physique et mentale, la maltraitance, l'exploitation, la négligence et d'autres formes de violence qui mettent en danger leur vie, leur sécurité, leur santé, leur éducation ou leur développement. Cette loi, qui place l'intérêt supérieur de l'enfant au premier plan, est conforme aux normes internationales et aux principes de la Constitution.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

38. Durant la période considérée, la commission gouvernementale du Kosovo chargée de vérifier et de reconnaître le statut de victimes de violences sexuelles liées au conflit, créée en février 2018, a reçu 63 demandes, ce qui portait à 1 303 le nombre total de demandes reçues depuis son établissement. À ce jour, 846 demandeurs (819 femmes et 27 hommes) ont obtenu le statut de victime et 262 (224 femmes et 38 hommes) ont vu leur demande rejetée.

39. Le déclenchement de la pandémie de COVID-19 a marqué le début d'une augmentation régulière des cas de violence domestique et de violence de genre. Entre janvier et juin 2020, le Service de police du Kosovo a signalé 1 012 cas de violence domestique, contre 785 sur la même période en 2019, ce qui représente une augmentation de 29 %. Pendant la période considérée, le Groupe de la sécurité et de la problématique femmes-hommes, groupe multipartite qui est présidé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et dont fait partie la MINUK, s'est attaché à aider les femmes et les filles à surmonter les effets négatifs des mesures d'isolement, en particulier les risques de violence domestique et de violence de genre. En partenariat avec ONU-Femmes, la MINUK a soutenu les centres d'accueil de victimes de violences domestiques dans tout le Kosovo en leur fournissant des draps et des vêtements ainsi que le matériel nécessaire à la scolarisation en ligne des enfants vivant dans ces centres. De plus, elle a lancé une campagne de sensibilisation sous la forme de spots télévisés encourageant les victimes de violences domestiques à en parler et distribué des supports visuels présentant les modalités de signalement. Au cours des premiers mois du confinement total imposé en raison de la COVID-19, la Mission de l'OSCE au Kosovo a également lancé une campagne contre la violence domestique dans toutes les langues officielles afin d'informer le public des services et du soutien mis à la disposition des victimes. Cette campagne a été soutenue par la Force internationale de sécurité au Kosovo, qui a diffusé des messages en albanais et en serbe à la radio.

40. Le 29 juin, le maire de Zubin Potok et l'administratrice de la municipalité de Mitrovica-Nord ont inauguré le premier centre régional d'accueil de victimes de la violence domestique et de la violence de genre dans le nord du Kosovo ; la construction de ce centre avait été financée par la MINUK. Le 2 juillet, le maire de Gjakovë/Đakovica a signé un accord avec le centre local d'accueil de femmes victimes de la violence domestique afin de contribuer au financement du centre à hauteur de 4 000 euros par an pendant une période de trois ans.

41. Dans le cadre des initiatives de riposte face à la COVID-19, le documentaire « Not Your Property » (Ne vous appartient pas), produit par la MINUK, a été diffusé sur une chaîne de télévision locale le 2 juillet et a été suivi d'un débat de haut niveau sur les répercussions de la COVID-19 sur les femmes ; plus de 171 000 vues ont été enregistrées sur les médias sociaux. De plus, 54 femmes et 6 hommes ont amélioré leurs moyens de subsistance grâce à un projet générateur de revenus financé par la

MINUK qui consistait à produire quelque 24 000 masques, qui ont ensuite été distribués aux populations vulnérables de cinq municipalités du Kosovo en juillet.

42. Si la majorité des enfants d'âge scolaire ont pu terminer l'année scolaire grâce à l'enseignement à distance mis en place par le Ministère de l'éducation du Kosovo, les écarts dans l'accès au matériel informatique et à Internet ont exacerbé les inégalités préexistantes et empêché certains de jouir du droit à l'éducation. La vulnérabilité des filles et des garçons des communautés rom, ashkali et égyptienne, notamment, a été encore aggravée par la pandémie. La plupart des enfants de ces communautés, en particulier les filles et les jeunes femmes, n'ont accès ni à du matériel informatique, ni à Internet. Comme leurs responsabilités domestiques augmentent par ailleurs, les jeunes femmes et les filles risquent de perdre leur année scolaire et, à terme, d'abandonner l'école.

IX. Renforcement de la confiance, partenariats et coopération

43. Au cours de la période considérée, la Mission a adapté ses projets de renforcement de la confiance pour aider la population du Kosovo à lutter contre la pandémie et répondre aux besoins d'urgence, tout en veillant à ce qu'ils contribuent tout de même à leurs objectifs généraux de renforcement de la confiance entre les communautés. La plateforme de renforcement de la confiance au Kosovo, qui a été lancée en ligne le 17 mars, permet de donner des informations de santé publique dans les langues locales et de continuer de suivre et de diffuser des informations sur les efforts déployés par les organisations de terrain, les acteurs de la société civile, les organisations internationales et les institutions centrales et locales du Kosovo pour donner suite aux recommandations formulées au Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, qui s'est tenu à Ljubljana en mai 2018. En juin, en coopération avec l'OIM, la MINUK a achevé la deuxième phase d'une initiative de renforcement de la confiance visant à promouvoir l'apprentissage des deux langues officielles du Kosovo. Cette phase a permis d'enrichir le dictionnaire albanais-serbe et serbe-albanais en ligne et d'aider les institutions du Kosovo à diffuser des informations sur la COVID-19 dans les deux langues officielles et à produire des contenus en ligne relatifs à la COVID-19. La série de débats publics sur le renforcement de la confiance organisée sous les auspices de la MINUK a également été adaptée de manière à aborder les questions et les préoccupations liées à la COVID-19 en recourant à des moyens virtuels. Les débats, les entretiens avec des experts médicaux et les articles publiés pendant la période considérée ont obtenu 1 971 000 vues sur l'ensemble des médias sociaux au Kosovo.

44. Compte tenu des mesures d'endiguement de la COVID-19 imposées à la mi-mars, la Mission a modifié l'appui qu'elle fournissait au centre pilote d'accueil des enfants des rues et de leurs familles au Kosovo et donné la priorité à la mise en place de classes virtuelles et à la fourniture d'un soutien et de conseils psychosociaux. De plus, des colis alimentaires et des trousses d'hygiène ont été distribués à 25 familles sans abri, à savoir 52 adultes et 131 enfants. Menées en consultation avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, ces activités ont complété les initiatives prises par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin d'assurer un accès continu aux services essentiels de santé et de nutrition pour les femmes, les enfants et les communautés vulnérables et d'appuyer l'éducation continue, la protection sociale et la protection de l'enfance.

45. La MINUK a continué de soutenir l'intégration du système judiciaire et de l'administration de la justice, conformément aux recommandations du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, en mettant l'accent sur les besoins résultant de la pandémie de COVID-19. En partenariat avec l'organisation

non gouvernementale locale Advocacy Centre for Democratic Culture, la MINUK a continué d'aider le tribunal de première instance de Mitrovica à traduire des dossiers afin de réduire l'arriéré de dossiers. Elle a également aidé de jeunes avocats serbes du Kosovo à intégrer le système juridique du Kosovo en organisant à leur intention des formations ciblées sur l'examen du barreau du Kosovo et sur l'appareil judiciaire et la pratique juridique. Grâce à un financement fourni par la MINUK, le Programme des Nations Unies pour le développement a aidé les tribunaux de première instance de Pristina, de Ferizaj/Uroševac et de Gjilan/Gnjilane et la Cour suprême à traduire des dossiers et a organisé une formation de traduction juridique de cinq semaines à l'intention de 30 interprètes d'audience. Le 25 juin, le président du tribunal de première instance de Mitrovica a inauguré sa nouvelle salle d'audience, entièrement meublée et équipée par la MINUK.

46. Le centre d'aide juridictionnelle du Kosovo Law Institute, qui bénéficie du soutien de la MINUK, a fourni une aide juridictionnelle gratuite à 611 personnes (207 femmes et 404 hommes) sur des questions liées au droit de la propriété, au droit du travail, aux droits des retraités et à la violence domestique. En mai, dans le cadre d'un projet financé par la MINUK, l'organisation non gouvernementale locale Initiative for Justice and Equality a organisé une série de formations en ligne sur la violence domestique, les ordonnances de protection, le partage des biens communs et la gestion financière à l'intention du personnel de la police et de la justice. Elle a également publié une série d'articles sur la connaissance des notions élémentaires de droit et des vidéos présentant les droits des victimes et donnant des conseils juridiques aux victimes de la violence domestique.

47. Le 31 mars, avec le soutien de la MINUK, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs ont achevé un projet régional conjoint visant à soutenir le renforcement des capacités en matière d'enquêtes financières en Europe du Sud-Est, qui avait débuté en 2017. Au cours de la phase finale du projet, les plus de 100 représentants des forces de l'ordre et du pouvoir judiciaire du Kosovo qui avaient participé à la formation ont élaboré un programme d'enseignement sur les enquêtes financières adapté au cadre juridique du Kosovo. Ce projet a permis d'accroître la capacité du Kosovo de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de promouvoir une coopération renforcée entre les services répressifs de la région.

48. La Mission a continué de renforcer sa coopération avec les organisations de la société civile agissant dans le domaine des droits humains afin de contribuer à développer le dialogue entre les communautés et d'encourager les populations locales à être attentives aux violations des droits humains et aux autres problèmes y relatifs. Elle a aidé plusieurs de ces organisations à rédiger leur premier rapport conjoint sur la situation des droits humains au Kosovo, qui a été publié le 30 juin. Ce rapport, qui vient combler une lacune dans le suivi du respect des droits humains au Kosovo et la communication d'informations à cet égard, a été établi à l'issue d'un processus participatif qui a rassemblé des représentants d'organisations de la société civile de différentes origines ethniques, dans la droite ligne des efforts de renforcement de la confiance déployés par la Mission.

49. La MINUK a poursuivi ses activités à l'appui du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment dans le cadre de sa réponse à la pandémie de COVID-19. De mars à juin, la MINUK a organisé 10 discussions en ligne avec des jeunes et des représentants locaux de 10 municipalités ethniquement mixtes qui ont débouché sur plusieurs activités communes, notamment la distribution d'équipements de protection individuelle et l'intégration de conseils de jeunes dans les groupes d'intervention d'urgence des municipalités de Vushtri/Vučitrn, Lipjan/Lipljan, Rahovec/Orahovac et Istog/Istok. Dans le prolongement de ces réunions municipales,

en juillet et en août, la MINUK a aidé de jeunes cyclistes bénévoles à livrer plus de 1 300 masques réutilisables à plus de 500 familles vulnérables, y compris dans des communautés non majoritaires, et 2 100 affiches de sensibilisation à la COVID-19 dans les municipalités de Lipjan/Lipljan, Prizren, Kaçanik/Kačanik et Fushë Kosovë/Kosovo Polje. Des activités similaires sont prévues dans d'autres municipalités du Kosovo. La MINUK a également soutenu le centre d'innovation de Mitrovica, le centre d'innovation de Gračanica/Graçanicë et le centre de la jeunesse multiethnique de Klokot/Kllokot en faisant l'acquisition d'imprimantes 3D de bureau et des matériaux nécessaires pour produire des écrans faciaux. Entre mai et juin, plus de 900 écrans faciaux ont ainsi été produits et livrés au personnel médical local et au personnel soignant de première ligne. De plus, le centre des jeunes pour la diversité culturelle et le développement des minorités de Klokot/Kllokot, qui bénéficie du soutien de la MINUK, a organisé des ateliers en ligne hebdomadaires sur la santé mentale, l'utilisation des médias numériques et la lutte contre la désinformation et les discours de haine en ligne. Ces ateliers ont complété la campagne de sensibilisation en ligne menée par l'Équipe spéciale de la jeunesse et soutenue par la MINUK, touchant plus de 12 000 jeunes.

50. Le 7 août, la MINUK a présenté son travail sur la coopération interethnique de la jeunesse lors d'un événement organisé par l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et l'association Young Men's Christian Association Kosovo dans le cadre de la campagne ONU75. Après l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2535 (2020) sur la jeunesse, la paix et la sécurité le 27 août, la MINUK, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ont créé la première plateforme commune en ligne consacrée à la jeunesse, qui devrait permettre aux jeunes du Kosovo, d'Iraq et de Colombie d'échanger expériences et idées en matière de construction de la paix et de lutte contre la pandémie de COVID-19. Les jeunes du Kosovo ont été rejoints par de jeunes bâtisseurs de la paix d'Afghanistan, de Colombie, d'Iraq et du Mexique et ont débattu des thèmes suivants : la participation des jeunes aux processus de paix et à la prise de décisions, les défis liés à la participation des jeunes femmes aux initiatives de renforcement de la confiance, la pertinence de l'engagement des jeunes en faveur de la réconciliation et de la construction de la mémoire collective et le rôle essentiel que jouent les activités culturelles et autres pour contribuer à combler les fossés entre les communautés. Le 9 septembre, avec des représentants de la jeunesse du Kosovo, la MINUK a également présenté ses réalisations en matière de renforcement de la confiance auprès des jeunes lors d'une réunion organisée selon la formule Arria et portant sur la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité par les opérations de paix des Nations Unies.

51. Pendant la période considérée, la MINUK a facilité la publication de 26 notices rouges et de sept demandes d'extradition vers le Kosovo depuis des États membres de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Elle a également fait créer 608 entrées dans les bases de données d'INTERPOL. La MINUK a également traité 4 806 messages dans le cadre de la correspondance officielle avec INTERPOL. De plus, en juillet, le gouvernement du Kosovo a signé un document définissant des relations de travail avec l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs pour ce qui est de la coopération dans la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et d'autres formes de criminalité grave.

X. Observations

52. J'exprime ma profonde solidarité avec le peuple du Kosovo en cette période difficile causée par la pandémie mondiale de COVID-19. Je me réjouis que la MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo soient en mesure d'appuyer les efforts faits

par les institutions kosovares pour enrayer la propagation de la COVID-19 et atténuer les effets socioéconomiques de la crise sanitaire, en particulier sur les membres les plus vulnérables de la population. Je me félicite des engagements pris par les dirigeants du Kosovo pour lutter contre la pandémie et faire progresser le dialogue avec Belgrade, notamment sur l'intégration européenne. En outre, j'invite le nouveau gouvernement du Kosovo à continuer de renforcer l'état de droit, à appuyer les mécanismes de mise en jeu de la responsabilité en cas de violations graves des droits humains, à prendre des mesures résolues pour lutter contre la corruption et l'impunité, et à mettre en place des dispositifs de défense des droits humains, notamment à veiller à ce que les mesures de riposte et de relèvement face à la COVID-19 reposent sur les droits humains.

53. Je suis préoccupé par la polarisation politique qui persiste à Pristina et qui a eu des effets sur la gestion de la pandémie. Je demande à toutes les entités politiques du Kosovo d'unir leurs forces autour des priorités que sont la protection de la santé publique et le soutien aux institutions publiques afin d'offrir une réponse cohérente et efficace pour endiguer la pandémie et limiter les problèmes sanitaires et socioéconomiques qui y sont associés.

54. L'augmentation du nombre de cas de violence domestique signalés depuis le début de la pandémie de COVID-19 est inquiétante. J'encourage les institutions kosovares à redoubler d'efforts pour faire appliquer les mesures de protection, juridique notamment, et pour remédier aux inégalités dont souffrent les femmes. Le gouvernement devrait poursuivre les efforts qu'il fait pour aider les survivantes et survivants de violences sexuelles liées au conflit, notamment en offrant un soutien axé sur les victimes et ouvert à tous.

55. Je me félicite que la MINUK et ses partenaires aient adapté leurs activités de renforcement de la confiance pour aider à la gestion de la pandémie et répondre aux besoins les plus immédiats du Kosovo. L'utilisation novatrice d'outils de communication stratégique, tels que la plateforme multilingue en ligne de renforcement de la confiance au Kosovo et les débats publics, a contribué à garantir la diffusion d'informations essentielles en matière de santé publique aux communautés de l'ensemble du pays. La MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo continueront d'adapter leurs opérations compte tenu de l'évolution de l'environnement et d'aider en priorité la population, en particulier les groupes les plus vulnérables.

56. Je me félicite de la reprise, après une suspension prolongée, du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne. L'engagement renouvelé en faveur de la normalisation des relations est incontestable, et j'espère qu'il le restera jusqu'à ce qu'une solution globale soit trouvée. Je suis conforté par la participation constructive des deux parties à la phase initiale des négociations facilitées par le Représentant spécial de l'Union européenne et par l'engagement personnel continu du Haut Représentant de l'Union européenne. Les parties devraient s'appuyer sur les progrès réalisés jusqu'à présent dans le cadre des discussions, notamment dans le prolongement des accords qu'elles ont signés sous les auspices des États-Unis en matière de « normalisation économique ». Je compte que la poursuite des discussions contribuera à clarifier le sort des personnes disparues restantes et que des progrès pourront être faits en ce qui concerne le retour des personnes déplacées, la coopération économique et la mise en œuvre des autres accords en suspens.

57. Je demande aux dirigeants de Belgrade et de Pristina de faire preuve de souplesse et de créativité pour surmonter les différences. J'exhorte les dirigeants politiques à adopter une approche inclusive en encourageant une plus grande participation des principales parties prenantes, en particulier des femmes et des jeunes, aux mécanismes de consultation et de prise de décision et en prenant en

compte la problématique femmes-hommes et les questions intéressant les jeunes dans l'application des accords qui ont des effets sur la population.

58. Je suis préoccupé par le regain de tensions lié aux activités de construction menées dans la zone sous protection spéciale entourant le monastère de Visoki Dečani, site du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les travaux ont été suspendus, mais un engagement clair des autorités kosovares de respecter la législation, y compris l'arrêt de la Cour constitutionnelle confirmant les droits de propriété de l'Église orthodoxe serbe, sera important pour préserver la confiance intercommunautaire.

59. Je réaffirme la volonté de l'ONU de soutenir les communautés ashkali, égyptienne et rom touchées par le saturnisme au Kosovo. Malheureusement, aucune autre contribution n'a été versée au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé pour soutenir des projets ciblés au profit de ces communautés. Je demande de nouveau aux États Membres et aux autres acteurs et organisations d'apporter des contributions financières pour que l'on puisse répondre effectivement aux besoins de ces communautés vulnérables.

60. Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur spécialisé a progressé dans ses enquêtes. Je demande à toutes les parties concernées, aux institutions du Kosovo et aux acteurs internationaux de coopérer pleinement dans ce contexte et de soutenir résolument ces efforts, essentiels pour un avenir au Kosovo placé sous le signe de la paix.

61. Je remercie mon Représentant spécial, Zahir Tanin, pour le rôle moteur qu'il a joué durant cette période difficile, ainsi que l'ensemble du personnel de la Mission pour l'appui ciblé fourni au Kosovo, notamment afin de relever les défis de la pandémie. Enfin, je tiens à remercier une fois de plus la Coordonnatrice des activités de développement des Nations Unies au Kosovo et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies pour leur précieuse collaboration avec la MINUK, ainsi que les partenaires de longue date de l'ONU au Kosovo, notamment la Force de paix au Kosovo, l'Union européenne et l'OSCE.

Annexe I

Rapport du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général sur les activités de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo du 16 mars au 15 septembre 2020

1. Résumé

La période considérée a été marquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Malgré cette situation extraordinaire, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo a continué de s'acquitter de son mandat, bien qu'avec une présence physique réduite. Le Président du Kosovo, Hashim Thaçi, et le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, ont accepté, par échange de lettres, une prolongation technique d'un an du mandat de la Mission pour la période 2018-2020, en raison de la pandémie. La Mission, quant à elle, a recommencé à s'acquitter de toutes les tâches qui lui avaient été confiées.

À la suite de la décision prise par le Conseil judiciaire du Kosovo de lever ses restrictions liées à la pandémie et de permettre aux tribunaux de reprendre les audiences, la Mission a repris ses activités de suivi des affaires. Compte tenu des restrictions, seules quelques audiences urgentes ont pu se tenir. Le groupe de la Mission chargé du suivi des affaires a procédé à un examen des procès en cours qui pourraient devoir recommencer au début, car aucune audience n'a été tenue pendant trois mois consécutifs.

Le groupe de la Mission chargé du suivi des affaires a participé également à plusieurs groupes de travail sur l'examen fonctionnel du secteur de l'état de droit dirigés par le Ministère de la justice, mécanisme visant à réformer le système judiciaire (y compris la procédure d'agrément), et à un groupe de travail sur l'établissement de la version définitive du code de procédure pénale révisé.

En outre, la Mission a contribué à la rédaction de la nouvelle loi sur l'Administration pénitentiaire du Kosovo en participant, au niveau des experts, aux groupes de travail concernés.

Dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne, la Mission a continué de faciliter la mise en œuvre du protocole technique de gestion intégrée des frontières et des accords de dialogue relatifs à la liberté de circulation et au système judiciaire. À cet égard, elle a participé au groupe de travail qui élabore la nouvelle stratégie nationale de gestion intégrée des frontières.

Durant la période considérée, on a continué de s'intéresser au sort des personnes portées disparues ; le rôle positif joué par la Mission dans l'identification des restes de personnes disparues a été souligné dans de nombreux rapports des médias nationaux et internationaux.

En mai, la Mission a lancé la campagne médiatique « Speak Up on Time », qui souligne l'importance de préserver les preuves biologiques dans les cas de violence sexuelle. Elle s'inscrit dans le cadre d'une campagne de sensibilisation continue lancée en 2019 par la Mission et l'Institut médico-légal.

En outre, la Mission a continué d'appuyer le Service de police du Kosovo en matière de coopération policière internationale à différents niveaux. Elle a maintenu également ses capacités d'intervention rapide en tant que deuxième intervenant en matière de sécurité et continué de soutenir les Chambres spécialisées et le Bureau du

Procureur spécialisé. Par l'intermédiaire de l'Institut médico-légal, elle a aidé ses partenaires locaux à localiser et identifier les personnes portées disparues.

2. Activités de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo

2.1. Suivi

À la suite de la décision prise par le Conseil judiciaire du Kosovo de lever ses restrictions liées à la pandémie et de permettre aux tribunaux de reprendre les audiences, la Mission a repris ses activités de suivi des affaires. Le groupe chargé du suivi des affaires a assisté aux audiences dans toutes les affaires qu'il suivait du fait de leur pertinence, tout en continuant d'assurer le suivi et de faire l'analyse des faits nouveaux concernant la procédure dans les affaires en cours et dans celles qu'il commençait à suivre. Le Conseil judiciaire a interdit au public et aux médias d'assister aux audiences, mais a autorisé la Mission à en assurer le suivi, conformément à son mandat solide en la matière.

Du fait des mesures imposées en raison de la COVID-19 tout au long de la période considérée, seules quelques audiences urgentes ont été tenues. La Mission a procédé à un examen des procès en cours qui pourraient devoir recommencer au début, car aucune audience n'a été tenue pendant trois mois consécutifs. Cette mesure est prévue dans le Code de procédure pénale du Kosovo et concerne un très grand nombre de procès, y compris des affaires très médiatisées. À ce jour, les parties ont accepté, dans la plupart des affaires dont la Mission assure le suivi, de considérer les dépositions faites précédemment comme lues afin d'éviter de devoir procéder de nouveau à l'administration des éléments de preuve dans 10 affaires. De tels accords permettent de poursuivre la procédure, mais risquent d'être contestés en justice, car le Code exige clairement que, dans pareils cas, tous les éléments de preuve soient réexaminés. La Mission a recommandé que la Cour suprême formule un avis juridique sur la question. Elle assure le suivi de 40 affaires. À ce jour, les dépositions faites dans 10 affaires ont été considérées comme lues. Dans les autres affaires, on ne sait pas encore si ce sera le cas, mais cela permettrait d'éviter de devoir procéder de nouveau à l'administration des éléments de preuve, ce qui retarderait encore la justice. En outre, dans une affaire, le juge a fixé l'audience juste dans les délais et, dans une autre, les conseils de la défense se sont opposés à ce que toutes les dépositions soient considérées comme lues. La Mission suivra de près l'issue de toutes ces affaires, dont 21 sont considérées comme très médiatisées. Dans 10 affaires, les audiences ont été suspendues parce que les tribunaux ne pouvaient pas garantir le respect des mesures liées à la pandémie dans les salles d'audience.

En outre, la Mission a examiné les affaires pour lesquelles il y avait un risque de prescription légale en raison de la suspension des audiences. Entre-temps, la Mission a coopéré étroitement avec le Bureau de l'Union européenne au Kosovo et le Représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo pour exhorter le Conseil judiciaire du Kosovo à se prononcer sur les affaires dans lesquelles il faudrait peut-être reprendre la procédure au début.

La Mission a exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation quant au nombre important d'affaires renvoyées par la Cour d'appel en vue d'un nouveau procès, pratique qui ne devrait être utilisée que dans des circonstances limitées et justifiées.

À la suite de l'intervention de la Mission, le Conseil judiciaire du Kosovo a nommé deux juges serbes du Kosovo à la Division de la Cour d'appel de Mitrovica. Avec ces nominations, qui ont pris effet au 1er juillet, la Division dispose désormais de quatre juges serbes du Kosovo et de trois juges albanais du Kosovo, comme le prévoit l'Accord sur la justice signé entre les parties dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne.

Les observateurs de la justice de la Mission ont participé à la conférence en ligne organisée par l'organisation non gouvernementale Aktiv, basée à Mitrovica, sur le projet de proposition de modifications de la loi sur l'utilisation des langues, et formulé des observations et des conseils.

La Mission a participé à plusieurs groupes de travail traitant des réformes de l'état de droit. Un expert de la Mission a participé à la réunion en ligne d'introduction de l'examen fonctionnel du sous-groupe de travail sur le pouvoir judiciaire, présidé par le Ministère de la justice, qui se concentrera sur l'amélioration de la mise en jeu du principe de responsabilité, du professionnalisme, de la compétence et de l'intégrité dans les systèmes judiciaire et de poursuites (y compris la procédure d'agrément) dans le cadre d'un mécanisme complet menant à l'établissement d'une stratégie globale sur l'état de droit. La Mission a participé également au sous-groupe de travail sur la justice pénale, qui se concentre sur les efforts de lutte contre la criminalité organisée et la corruption de haut niveau. En outre, un expert de la Mission a participé à la réunion en ligne du sous-groupe de travail sur la lutte contre la corruption, qui a porté essentiellement sur les mesures visant à réformer le cadre institutionnel de lutte contre la corruption et à accroître les synergies entre la police et les services de poursuites, notamment la création du Bureau national de lutte contre la corruption de haut niveau et des tribunaux de lutte contre la corruption.

Enfin, le Ministère de la justice a invité la Mission à participer à deux groupes de travail supplémentaires. L'un est chargé de traiter de la mise en jeu du principe de responsabilité, l'autre de mettre au point la version définitive du Code de procédure pénale révisé. À la suite de la proposition faite par le nouveau Ministre de la justice concernant la procédure d'agrément, plusieurs experts de la société civile ont démissionné du groupe de travail, qui avait été créé par le gouvernement précédent. Le nouveau gouvernement a suspendu également les décisions antérieures visant à réduire le népotisme ou les irrégularités dans la nomination de diplomates au sein des institutions étrangères.

La Mission a continué de préconiser l'adoption d'une législation pertinente ou d'un règlement qui permettrait aux tribunaux de tenir des audiences en ligne afin de parer à la prescription des délais légaux. Selon les meilleures pratiques de l'Union européenne, les autorités judiciaires de nombreux États membres ont adopté ou modifié des lois qui permettent la tenue d'audiences en ligne.

En février 2020, tous les tribunaux de première instance du Kosovo ont commencé à utiliser un système d'attribution automatique des affaires. Toutefois, les présidents de ces tribunaux ont réattribué manuellement des affaires qui avaient déjà été attribuées automatiquement à des juges à l'aide du système. Des experts de la Mission ont pris part à des discussions sur la question et, avec plusieurs autres parties prenantes, dont le Bureau de l'Union européenne au Kosovo, ont manifesté leur désaccord avec la pratique proposée de réaffectation manuelle des affaires, étant donné qu'elle permettait d'interférer dans l'attribution des affaires.

Le Kosovo Law Institute (Institut juridique du Kosovo) a publié un rapport intitulé « Justice in the Eyes of Citizens » (La justice aux yeux des citoyens). Ce rapport est le résultat de la phase 1 du projet financé par la Mission intitulé « Building trust in the judicial system and enhancing realisation of human rights through lay trial monitoring » (Instaurer la confiance dans le système judiciaire et améliorer l'exercice des droits humains grâce au suivi des procès par des non-professionnels). Le projet a été mis en œuvre par l'Institut d'octobre 2019 à mars 2020. Dix-huit observateurs non-experts (non professionnels), âge, genre, origine ethnique et région confondus, ont assuré le suivi de 360 audiences pénales dans tout le Kosovo. Ils ont évalué les audiences au regard des droits humains et des questions d'équité de la procédure, notamment l'égalité devant la loi, la transparence et l'impartialité des tribunaux, et le

droit à un procès équitable. L'Institut a analysé les réactions des observateurs non professionnels et établi le rapport d'évaluation.

Les experts de la Mission ont participé activement à une visioconférence avec la Commission européenne pour la démocratie par le droit, à laquelle ont également assisté des membres du personnel du Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo et des représentants des ambassades du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique. La Commission a émis un avis sur certaines dispositions du projet de Code de procédure pénale, à savoir le procès par contumace et la suspension des fonctionnaires de leurs fonctions, qui rend compte des observations et propositions de la Mission.

Un suivi régulier a permis à la Mission de conclure que tous les centres de détention du Kosovo appliquaient des mesures de protection contre la COVID-19 adéquates, tant en ce qui concerne le personnel que les détenus.

La Mission a fait don de matériel informatique à l'Administration pénitentiaire du Kosovo pour permettre aux détenus de communiquer avec leur famille et faciliter les contacts entre les membres du personnel.

La Mission a participé à un groupe de travail chargé de rédiger le projet de loi sur l'Administration pénitentiaire du Kosovo. Elle a formulé plusieurs recommandations sur le projet révisé, notamment sur la nécessité de renforcer la transparence des activités du Service.

La Mission a continué de surveiller la situation aux points de passage communs entre la Serbie et le Kosovo après la levée des droits de douane sur les importations en provenance de Serbie et de Bosnie-Herzégovine, et a procédé à une analyse des importations de marchandise et du trafic de fret commercial et à un contrôle des conducteurs quittant le Kosovo pour la Serbie.

La Mission a facilité les demandes d'informations entre les services des douanes du Kosovo et de la Serbie conformément au mécanisme du protocole technique de gestion intégrée des frontières sur l'échange d'informations, qui fait partie des accords conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. Elle continuera d'assurer le suivi et d'aider à garantir que le mécanisme d'échange d'informations est de nouveau sur la bonne voie.

La Mission a participé au groupe de travail chargé de l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale de gestion intégrée des frontières. Elle avait préconisé à plusieurs reprises que la stratégie fasse l'objet d'un document indépendant et soit dotée d'un budget spécifique, ce que le gouvernement a fini par accepter.

Les experts de la Mission ont participé au groupe de travail chargé de l'adoption de mesures et de procédures sur les renseignements préalables concernant les voyageurs et les dossiers passagers à l'aéroport international de Pristina. L'instruction administrative qui en a résulté a maintenant été approuvée par le Ministère de l'intérieur. C'est là une étape importante : le Kosovo se conforme ainsi aux lignes directrices de l'Union européenne en matière de lutte contre l'immigration clandestine et d'amélioration du contrôle des frontières.

La Mission a continué d'organiser régulièrement des réunions en face à face ou des appels téléphoniques avec le Ministère de l'intérieur et le service de l'état civil. Les experts du Groupe d'appui au dialogue de la Mission sur la gestion intégrée des frontières, la liberté de circulation et l'Accord sur la justice ont participé à un séminaire de deux jours présidé par le Représentant spécial de l'Union européenne pour le dialogue entre Belgrade et Pristina et les autres questions régionales concernant les Balkans occidentaux, Miroslav Lajčák. Le Groupe d'appui a présenté de brefs exposés sur chacun des accords conclus dans le cadre du dialogue facilité par

l'Union européenne, qui ont porté essentiellement sur les réalisations en termes de mise en œuvre et sur les défis à venir.

La Mission a continué d'aider le tribunal de première instance de Mitrovica et la Division de la Cour d'appel de Mitrovica à mettre en œuvre l'Accord sur la justice facilité par l'Union européenne.

2.2. Opérations

Le 27 juillet, le Kosovo et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs ont signé un accord de travail par lequel ils ont renforcé la coopération entre les services kosovars responsables de l'application de la loi et l'Agence. De son côté, la Mission a continué, par l'intermédiaire de son bureau de liaison suédois, de faciliter l'échange rapide d'informations exactes entre l'Agence et le Service de police du Kosovo sur les enquêtes relatives à des crimes graves.

L'unité de police constituée de la Mission, en tant que deuxième intervenant en matière de sécurité au Kosovo, a appuyé les directions régionales de la police à Mitrovica-Sud et Mitrovica-Nord lors des manifestations organisées par Vetëvendosje. En outre, la Mission a posté un officier de liaison au centre d'opérations de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo pour aider celle-ci lors de la collecte des votes pour les élections serbes du 21 juin. Cela a été l'occasion d'examiner et de répéter les activités et procédures conjointes avec le Service de police du Kosovo et la Force internationale de sécurité au Kosovo, laquelle relève de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

La Mission a aidé l'Institut médico-légal du Kosovo à exhumer les restes humains de tombes dans les municipalités de Pejë/Peć et Mitrovica, où les restes humains complets de victimes potentielles du conflit ont été retrouvés.

Le projet « Evidence preservation on sexual violence » (Préservation des éléments de preuve en matière de violence sexuelle), et en particulier la campagne « Speak Up on Time », a été soutenu par la Mission et mis en œuvre par l'Institut médico-légal, en coopération avec le Service de police du Kosovo. Quelque 800 étudiants ont assisté aux conférences données par une équipe composée de deux experts locaux de l'Institut et d'un membre du Service de police du Kosovo.

Annexe II

Chambres spécialisées et Bureau du Procureur spécialisé

Le 12 mars 2020, le Gouvernement néerlandais a déclaré la mise en place au niveau national de mesures visant à renforcer la sûreté publique face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Du jour au lendemain, les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé ont activé un plan de continuité des opérations dans le cadre duquel la majorité des membres du personnel sont passés en télétravail. Les modalités de travail à distance ont continué de s'appliquer depuis lors, seule une équipe très réduite travaillant sur place.

Malgré les mesures spéciales mises en place en raison de la pandémie, les activités des Chambres spécialisées et du Bureau du Procureur spécialisé se sont poursuivies sans interruption et se sont même intensifiées.

Le centre de détention des Chambres spécialisées est pleinement opérationnel. Le 16 mars, son effectif était au complet, et au 1er avril tous les cours de formation du personnel et les préparatifs techniques nécessaires étaient terminés.

Le 17 mars, l'appel à candidatures pour l'inscription sur la liste de réserve des juges internationaux a été clôturé. Le Groupe de sélection indépendant qui a été nommé a terminé la procédure de sélection et soumis son rapport à l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Le 23 avril, le Procureur spécialisé a informé la Présidente des Chambres spécialisées de son intention d'engager une procédure devant les Chambres. Conformément à la loi sur les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé, la Présidente a chargé un juge de la mise en état d'examiner l'acte d'accusation déposé par le Procureur spécialisé. Le juge de la mise en état a six mois pour décider de confirmer ou non l'acte d'accusation.

Les 29 et 30 avril, les juges des Chambres spécialisées ont tenu leur séance plénière annuelle par visioconférence, au cours de laquelle ils ont élu un nouveau vice-président et adopté 30 modifications du Règlement de procédure et de preuve des Chambres spécialisées (le « Règlement »).

Le 26 mai, la Chambre spécialisée de la Cour constitutionnelle a jugé que les 30 modifications du Règlement adoptées étaient conformes au chapitre II de la Constitution. Ces modifications sont donc entrées en vigueur.

Les activités de vulgarisation menées par les Chambres spécialisées se sont poursuivies et se sont rapidement tenues en ligne compte tenu de la pandémie. Neuf manifestations de sensibilisation ont été organisées au cours de la période considérée : six avec des étudiants au Kosovo et trois avec des journalistes parlant l'albanais ou le serbe. Les Chambres spécialisées collaborent également avec leur réseau d'information judiciaire et, le 26 mars, elles ont organisé une réunion en ligne pour recevoir des avis sur les nouveaux clips vidéo produits et les activités de vulgarisation prévues pour les mois suivants. Le même mois, la Greffière des Chambres spécialisées a signé un accord de subvention avec le Gouvernement suisse concernant les activités de sensibilisation prévues par les Chambres spécialisées pour 2020 et 2021. Le programme de visites des Chambres spécialisées a été mis en ligne également et continue d'accueillir des groupes pour leur faire découvrir les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé.

Le nombre de demandes de renseignements adressées aux Chambres spécialisées a augmenté du fait des documents déposés par le Procureur spécialisé en février et en avril, mais aussi parce que les médias ont demandé davantage d'informations sur les effets que la pandémie pourrait avoir sur les activités des

Chambres spécialisées et celles du Bureau du Procureur spécialisé. Au cours de la période considérée, le nombre d'informations exactes communiquées par les médias a augmenté, ce qui est particulièrement important pour rassurer les victimes, les témoins et les autres personnes soucieuses que les opérations se poursuivent sans interruption.

Les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé sont passés de la troisième à la quatrième période budgétaire lorsque le budget pour l'exercice du 15 juin 2020 au 14 juin 2021 a reçu l'approbation finale du Conseil européen le 11 juin 2020.

Le 24 juin a été publiée une liste actualisée des conseils spécialisés autorisés à plaider devant les Chambres spécialisées. À l'heure actuelle, 179 conseils spécialisés sont inscrits sur la liste, dont 89 sont habilités à représenter les victimes. Des candidatures peuvent encore être déposées.

La Présidente, la Greffière et le Procureur spécialisé ont continué de collaborer avec l'État hôte, les États membres de l'Union européenne et les États contributeurs, notamment. Le 9 juillet, ils ont organisé à La Haye une réunion d'information en ligne pour les ambassadeurs des États membres de l'Union européenne et les États tiers contributeurs. Vingt-sept États ont participé à la réunion, au cours de laquelle ils ont été informés des faits nouveaux et ont pu poser des questions.

Le 3 septembre, après consultation de la Présidente, la Greffière a adopté le règlement relatif à l'aide juridictionnelle, qui a été publié en ligne. Il est représentatif des meilleures pratiques en matière de normes relatives à l'aide juridictionnelle et garantit le respect des principes de procès équitable inscrits dans la Constitution et la loi sur les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé tout en assurant la bonne gestion financière des ressources du régime d'aide juridictionnelle. En outre, il définit la procédure à suivre pour que les suspects ou les accusés devant les Chambres spécialisées puissent bénéficier de l'aide juridictionnelle, en tout ou en partie, s'ils ont démontré qu'ils n'avaient pas les moyens de payer pour leur défense ou qu'ils ne bénéficiaient pas d'une aide juridictionnelle apportée par d'autres moyens.

Malgré la pandémie de COVID-19, le Bureau du Procureur spécialisé a continué de s'acquitter de son mandat. Dans une déclaration du 24 juin, il a annoncé avoir déposé en avril auprès des Chambres spécialisées, pour examen, un acte d'accusation contenant 10 chefs d'accusation contre Hashim Thaçi, Kadri Veseli et d'autres personnes. Les accusés sont mis en cause pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, y compris le meurtre, la disparition forcée de personnes, la persécution et la torture. Le Procureur spécialisé a jugé nécessaire de rendre public l'acte d'accusation en raison des efforts répétés faits par MM. Thaçi et Veseli pour entraver et compromettre les activités des Chambres spécialisées. Pendant la période considérée, le Bureau du Procureur spécialisé a continué à interroger les suspects, les victimes et les témoins, ainsi qu'à recueillir et à examiner de nouveaux éléments de preuve. Pour pouvoir s'acquitter de son mandat, il doit pouvoir compter sur la mobilisation et le soutien continus de la communauté internationale, des organisations internationales et des États.

Annexe III

Composition et effectifs de la composante Police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(au 15 septembre 2020)

Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Total*
Allemagne	–	1	1
Fédération de Russie	1	1	2
Hongrie	–	1	1
Turquie	–	1	1
Ukraine	–	1	1
Total	**1**	**5**	**6**

Composition et effectifs de la composante Liaison militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(au 15 septembre 2020)

Pays	*Femmes*	*Hommes*	*Total*
Pologne	–	1	1
République de Moldova	–	1	1
Roumanie	–	1	1
Tchéquie	–	2	2
Turquie	–	1	1
Ukraine	1	1	2
Total	**1**	**7**	**8**


UNMIK
SEPTEMBER 2020
UNITED NATIONS
Geospatial
21°E
43°N
42°N
SERBIA
MONTENEGRO
Kosovo
ALBANIA
NORTH MACEDONIA
Jošanička Banja
Brus
Razbojna
Pavlica
Lepenac
Blace
Trbunje
Prokuplje
Mercez
Rudnica
Novi Pazar
Dren
Kuršumlija
Sočanica
Zirče
Tutin
Banjska
HQ Regional
MLT North
Trpezi
Lebane
Lece
Kosovska Mitrovica
Rožaj
Batlava
Rakoš
Vučitrn
Lužane
HQ UNMIK
Istok
Tulare
HQ MLC
Srbica
Ravna Banja
MLT MLT- KFOR
Vitomirica
Obilić
Peć
Zlokućane
Priština
Ogošte
Kosovo Polje
Streoc
Janjevo
Vlaški Drenovac
Odanovce
Deçani
Lipljan
Gnjilane
Morava
Ratkovac
Orahovac
Štimlje
Đakovica
Žegra
Biljača
Tropojë
Zrze
Suva Reka
Uroševac
Požaranje
Velika Kruša
Damjane
Pirane
Preševo
Kaçanik
Štrpce
Beli Drim
Prizren
Tabanovce
Slupčane
Žur
Kumanovo
Kukës
Tearce
Dragaš
Selce
Tetovo
Skopje
Kamenjane
Dračevo
Restelica
Zelenikovo
Vardar
Vrapčište
Brodec
Gostivar
National capital
Administrative capital
Town, village
Major airport
International boundary
Operational boundary
Highway
Main road
Secondary road
Railway
0 10 20km
0 5 10mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4133 Rev. 84
Sep 2020